

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2015

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 2065)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE5

présenté par

M. Tardy, Mme de La Raudière, M. Martin-Lalande et M. Moreau

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le flou de cet alinéa justifie sa suppression. Tout est mélangé et renvoyé à un décret sans que l'on sache réellement de quoi il s'agit (qui sont les « personnes vulnérables » par exemple).

Il y a fort à parier qu'un tel décret ne sera jamais pris.